



Procédure en cas d'intempéries

Étant donné le territoire desservi et les conditions météorologiques variables d'un secteur à l'autre, il appartient à chaque individu, membre du personnel ou étudiante et étudiant, de juger des conditions de circulation et de décider de se présenter ou non à ses activités. **Personne n'est tenu de s'exposer à des risques sérieux pour participer à ses activités courantes.**

L'étudiante ou l'étudiant qui s'absente pour cause d'intempéries doit communiquer avec le personnel enseignant concerné au plus tard dès son retour au Collège. Si les cours ont eu lieu, le personnel enseignant concerné établira avec l'étudiante ou l'étudiant les modalités nécessaires au rattrapage.

Les membres du personnel qui s'absentent doivent suivre les indications de la procédure prévue à cet effet (catégorie B-19 du Cahier de gestion), dont le contenu peut être consulté sur le site Web du Cégep.

Suspension des cours

Il pourrait arriver que les cours soient suspendus, **tant pour ceux en présence que pour ceux à distance**. La décision sera prise, après consultation de la directrice générale ou du directeur général, par la directrice ou le directeur des études. Dans tous les cas, les cours manqués devront être repris.

Fermeture du Collège ou d'une de ses composantes

La directrice générale ou le directeur général, après consultation du comité de direction, si possible, pourra décider de la fermeture du Collège ou de l'une de ses composantes. Comme les membres du personnel ont la possibilité de faire du télétravail, le personnel administratif est encouragé, les veilles de tempête, à apporter le matériel nécessaire permettant de travailler à distance. Les gestionnaires sont invités à encourager leur personnel en ce sens, si leurs tâches le permettent. Pour ce qui est des cours, ils devront être repris.

Il est donc important, lors d'intempéries, de s'informer de la décision de suspension ou de fermeture. Cette décision sera communiquée par les médias internes et externes suivants :

- Site Web du Cégep
- Alertes sur le portail et sur l'application Omnivox
- Facebook et Instagram
- Médias locaux

GÉNÉRATEUR
D'AVENIRS